



Procédure de consultation:

- **Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et**
- **révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)**

Avis donné par

Nom Canton / Parti politique / Association / Organisation / Autre : Association des groupements et organisations romands de l'agriculture

Abréviation Canton / Parti politique / Association / Organisation / Autre : AGORA

Adresse : Avenue des Jordils 5, 1006 Lausanne

Personne de référence : Loïc Bardet

Téléphone : 021/614.04.73

Courriel : l.bardet@agora-romandie.ch

Date : Le 9 décembre 2020

Veillez faire parvenir votre avis sous forme électronique (**document Word et PDF**) d'ici au **31 décembre 2020** à l'adresse suivante : rechtsetzung@ezv.admin.ch

Nous vous remercions de votre collaboration!

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Table des matières

<i>Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF</i> – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif	3
<i>Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF</i> – Commentaires concernant les différents articles du projet et leurs explications	4
<i>Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF</i> – Solutions concernant l'introduction de la pratique pénale appliquée aux déclarants de 2009 à 2016.....	7
<i>Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF</i> – Autres propositions	8
<i>Modification d'autres actes (Annexe 1)</i> – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif	9
<i>Modification d'autres actes (Annexe 1)</i> – Commentaires concernant les différents articles du projet et leurs explications	11
<i>Modification d'autres actes (Annexe 1)</i> – Autres propositions	13
<i>Loi sur les droits de douane</i> – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif	14
<i>Loi sur les droits de douane</i> – Commentaires concernant les différents articles du projet et leurs explications	15
<i>Loi sur les droits de douane</i> – Autres propositions	17
Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes	18

Indications importantes pour remplir les tableaux:

1. Nous vous prions,
 - a) d'utiliser pour chaque loi les tableaux correspondant;
 - b) d'utiliser une ligne par article, alinéa et lettre ou par article du chapitre du rapport explicatif;
 - c) de ne pas modifier le formatage du formulaire et de ne remplir que les champs gris du formulaire;
2. La colonne «Nom» dans les tableaux sera automatiquement complétée avec l'abréviation que vous avez choisie.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif

Nom¹	Commentaire / remarque
AGORA	N'ayant pas été directement consulté ainsi qu'au vu de l'étendue de la consultation relative aux deux nouvelles lois ainsi qu'aux modifications d'autres actes législatifs en découlant, nous limitons notre prise de position à quelques éléments spécifiques à l'agriculture.
AGORA	

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

¹ La colonne «Nom» sera automatiquement complétée avec l'abréviation que vous avez choisie.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF – Commentaires concernant les différents articles du projet et leurs explications

Nom	Art.	Al.	Let.	Commentaire / remarque	Proposition de modification (texte)
AGORA	4	1	l (nouveau)	Les contributions au fonds de garantie pour la constitution et le maintien des stocks obligatoires au sens de l'approvisionnement économique du pays sont liées également aux droits de douane. Il est donc nécessaire de les mentionner à l'art. 1.	l. les contributions au fonds de garantie au sens de la loi sur l'approvisionnement du pays.
AGORA	19	2	b	Le texte législatif parle de marchandises importées acheminées hors du territoire douanier. Il s'agit probablement d'une erreur de formulation car il ferait plus sens de parler d'acheminement dans le territoire douanier.	b. la naissance de la dette fiscale lorsque des marchandises importées sans formalités n'ont pas été acheminées en bonne et due forme DANS LE territoire douanier.
AGORA					

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

AGORA					

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

AGORA						
-------	--	--	--	--	--	--

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF – Solutions concernant l'introduction de la pratique pénale appliquée aux déclarants de 2009 à 2016

	Réponse		Commentaire / remarque
AGORA	<input checked="" type="checkbox"/>	Je préfère / nous préférons la solution 1 (introduction de l'art. 133, let. b, LE-OFDF).	Cette variante apporte plus de clarté et ne nécessite pas la modification de nombreuses autres lois avec le risque d'en oublier certaines.
AGORA	<input type="checkbox"/>	Je préfère / nous préférons la solution 2 (suppression de tout l'art. 133 LE-OFDF ainsi que suppression, dans la LDD et d'autres actes législatifs relevant du droit fiscal, de la réglementation des faits de négligence en cas de mise en péril des redevances et d'inobservation des prescriptions d'ordre).	

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

<i>Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF – Autres propositions</i>			
Nom	Art.	Commentaire / remarque	Texte proposé
AGORA			

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Modification d'autres actes (Annexe 1) – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif

Nom	Loi	Commentaire / remarque
AGORA	Loi sur l'imposition des huiles minérales	Nous saluons le maintien du remboursement de l'impôt prélevé pour les carburants utilisés à des fins agricoles selon la nouvelle formulation de l'art. 18, al. 2, let.c.
AGORA	Loi sur les denrées alimentaires	Nous saluons, au nouvel art. 30a, la possibilité accordée aux autorités d'exécution de pouvoir effectuer des achats sous une fausse identité afin de vérifier le respect de la législation sur les denrées alimentaires dans le cadre de la vente en ligne.
AGORA		

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

AGORA		
-------	--	--

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						
AGORA						

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

<i>Modification d'autres actes (Annexe 1) – Autres propositions</i>				
Nom	Loi	Art.	Commentaire / remarque	Texte proposé
AGORA				

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

<i>Loi sur les droits de douane</i> – Commentaires généraux concernant le projet et le rapport explicatif	
Nom	Commentaire / remarque
AGORA	Nous souhaitons profiter de cette révision totale pour que le tourisme d'achat ne soit plus encouragé fiscalement comme c'est le cas actuellement.
AGORA	

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

AGORA					

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

<i>Loi sur les droits de douane – Autres propositions</i>			
Nom	Art.	Commentaire / remarque	Texte proposé
AGORA	art. 6, al. 3 (nou- veau)	Voir remarques générales	3. L'exonération n'est possible que lorsque la mar- chandise a été taxée à l'étranger et que cette taxe n'a pas été remboursée ou exonérée par le pays d'origine lors de l'exportation.
AGORA			

Pour insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Restreindre la modification / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes

1. Désactiver la protection du document
2. Insérer des lignes avec « Copier – Coller »
3. Réactiver la protection du document

1. Désactiver la protection du document

The screenshot shows the Microsoft Word ribbon with the 'Überprüfen' (Review) tab selected. The 'Bearbeitung einschr.' (Restrict Editing) button is highlighted with a red box. The task pane on the right shows the 'Bearbeitung einschränken' (Restrict Editing) settings, with the 'Schutz aufheben' (Remove Protection) button highlighted with a red box.

Vernehmlassung:

- Gesetz über den Allgemeinen Teil der Abgabenerhebung und die Kontrolle des grenzüberschreitenden Waren- und Personenverkehrs durch das Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit (BAZG-Vollzugsgesetz, BAZG-VG) sowie
- Totalrevision des Zollgesetzes (ZG) zum neuen Zollabgabengesetz (ZoG)

BAZG-Vollzugsgesetz – Allgemeine Bemerkungen zum Entwurf und zum erläuternden Bericht

Name	Bemerkung/Anregung

Procédure de consultation:

- Loi fédérale fixant le cadre général de la perception des redevances et concernant le contrôle de la circulation transfrontalière des marchandises et des personnes par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (Loi définissant les tâches d'exécution de l'OFDF, LE-OFDF) et
- révision totale de la loi fédérale sur l'assujettissement aux droits de douane et la détermination des droits de douane (Loi sur les droits de douane, LDD)

2. Insérer de nouvelles lignes

- Sélectionner une ligne entière incluant les champs marqués en gris
- Presser Control-C pour copier
- Presser Control-V pour insérer

☒	☒	☒	☒	☒	☒
☒	☒	☒	☒	☒	☒
☒	☒	☒	☒	☒	☒
☒	☒	☒	☒	☒	☒

3. Réactiver la protection du document

The screenshot shows the Microsoft Word interface with the 'Überprüfen' (Review) tab selected. The 'Bearbeitung einschr.' (Restrict Editing) button is highlighted with a red box. The sidebar on the right shows the 'Bearbeitung einschränken' task pane with the 'Ja, Schutz jetzt anwenden' (Yes, apply protection now) button highlighted with a red box.

Vernehmlassung ¶

- Gesetz über den Allgemeinen Teil der Abgabenerhebung und die Kontrolle des grenzüberschreitenden Waren- und Personenverkehrs durch das Bundesamt für Zoll und Grenzsicherheit (BAZG-Vollzugsaufgabengesetz, BAZG-VG) sowie ¶
- Totalrevision des Zollgesetzes (ZG) zum neuen Zollabgabengesetz (ZoG)¶

BAZG-Vollzugsaufgabengesetz – Allgemeine Bemerkungen zum Entwurf und zum erläuternden Bericht

Name	Bemerkung/Anregung
☒	☒
☒	☒
☒	☒
☒	☒